



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

<http://sflgc.org/>

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle

vendredi 25 novembre 2022,

à 17h par visioconférence

Étaient présentes et présents : Nicolas AUDE, Sara de BALSÌ, Thomas BARÈGE, Charles BRION, Chloé CHAUDET, Yves CHEVREL, Elodie COUTIER, Anne DUPRAT, Claire ECHIFFRE, Vincent FERRÉ, Caroline FISCHER, Marie de GANDT, François GÉAL, Audrey GIBOUX, Simona GIRLEANU, Jean-Louis HAQUETTE, Anne-Rachel HERMETET, Isabelle KRZYWKOWSKI, Dominique LEBORGNE, Morgane LÉBOUC, Claudine LE BLANC, Aude LOCATELLI, Raphaël LUIS, Francesca MANZARI, Hélène MARTINELLI, Tristan MAUFFREY, Véra PARTENSKY, Claire PLACIAL, Aude PLAGNARD, Charline PLUVINET, Stéphane POUYAUD, Diana RODOVÀ, Delphine RUMEAU, Zoé SCHWEITZER, Marthe SEGRESTIN, Mafalda SOARES, Marie-Lou SOLBACH, Nina SOLEYMANI, Virginie TELLIER, Anne TEULADE, Marie-Agathe TILLIETTE, Anne-Gaëlle WEBER, Jessica WILKER, Enrica ZANIN, Karl ZIEGER.

Étaient représentées et représenté : Aurélie BARJONET (Zoé Schweitzer), Anne-Isabelle FRANÇOIS (Tristan Mauffrey), Benoît TANE (Delphine Rumeau) et Yen-Mai TRAN-GERVAT (Claudine Le Blanc)

Le Président de la Société de Littérature générale et comparée prend le premier la parole pour remercier celles et ceux des membres adhérents qui sont présents pour cette assemblée générale.
On suit l'ordre du jour.

- 1) **Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 novembre 2021** est approuvé à l'unanimité.

2) **Rapport moral du Président**

L'atténuation de l'épidémie de Covid a permis le retour à une année universitaire normale mais certaines conséquences des confinements demeurent. Pour nos enseignements, les situations sont variables (parfois l'enseignement en distanciel est complètement interdit, alors que certaines universités continuent des formules hybride) Les étudiants ont parfois tendance à trouver normal d'avoir des enregistrements des cours mais globalement le retour à la pédagogie de la présence a été très apprécié. Pour la Société, qui réunit des enseignants chercheurs dispersés dans tout le France, il a semblé que le distanciel pouvait présenter des avantages, en certaines occasions. Pour les Conseils d'Administration, nous avons opté pour une alternance entre présentiel et distanciel ; pour la réunion de choix des sujets d'agrégation, c'est le distanciel qui sera désormais la pratique courante. Pour les assemblées générales, en l'absence de congrès comme cette année, c'est le distanciel qui est utilisé, car cette modalité facilite les participations. Jean-Louis Haquette est cependant le premier à reconnaître que l'on perd en

convivialité et il se réjouit que nous ayons en 2023 une belle occasion de nous retrouver, avec les doctoriales d'Angers.

Cet événement est important, car le président considère que les doctorants doivent être une des priorités de notre association. La réunion en présence d'un groupe important de doctorants à Angers sera l'occasion de lancer vraiment la proposition d'un Atelier des doctorants, qui soit en lieu d'échanges autour de la recherche dans notre discipline.

Du côté de l'agrégation, Jean-Louis Haquette se réjouit que de nombreux de sujets de qualité aient été proposé au choix de la société. Il était assez réconfortant de voir renaître une vraie vitalité dans ce domaine ; le président remercie vivement tous les collègues qui ont été à l'origine des propositions et ceux qui ont participé à la discussion, où le seul problème était l'embarras du choix.

Le conseil d'administration d'octobre a permis des échanges sur le rapport de la Société à l'Agrégation. Il est clair, au terme de la discussion, que nous ne sommes pas une plate-forme de préparation. Mais il a été aussi souhaité que les exposés de la journée des préparateurs, sous une forme ou une autre, soient disponibles sur le site. On pourrait notamment envisager des captures audios. Ces exposés, qui ne sont ni des cours, ni des articles, peuvent fournir des pistes de réflexion aux uns et aux autres et sont précieux à ce titre.

Dans un tout autre ordre d'idée, le contexte de la guerre en Ukraine pose aussi question à nos pratiques : comment réaffirmer la nécessité du dialogue des cultures en ces temps bellicistes ? Plus généralement la violence grandissante des échanges politiques, médiatiques, interpersonnels rend plus que jamais nécessaire le sens de l'écoute de l'altérité qui est au cœur dans notre « discipline ». Il n'est pas inutile sans doute de le redire explicitement à nos étudiants.

Le congrès de l'AILC de Tbilissi a été très impacté par la situation politique, et s'est hélas tenu majoritairement en distanciel, mais les collègues qui ont fait le voyage l'ont apprécié. Dans ce domaine de l'AILC, l'Association qui avait été très silencieuse depuis plusieurs années, a repris contact avec nous, juste avant le congrès, dans la perspective de l'Assemblée générale. Nous avons donc recommencé à verser 5 euros sur chaque adhésion, et les membres de la SFLGC devraient à nouveau recevoir des nouvelles de l'AILC. Sa nouvelle présidente est italienne, en poste au Royaume-Uni, au Goldsmith college de l'Université de Londres. Il s'agit de Lucia Boldrini, qui s'intéresse notamment aux biographies et autobiographies fictives de personnages historiques.

Le congrès romain de la SELC a vu aussi l'élection d'une nouvelle présidente Emilia Di Rocco de la Sapienza. Elève de Piero Boitani, elle s'intéresse entre autres aux rapports entre Bible et Littérature.

Un des points de l'ordre du jour concerne le site internet de la SFLGC. Il s'agit là d'un enjeu important pour la visibilité de notre association, et le Président souhaite que nous puissions prendre le temps d'échanger à ce sujet, à partir des propositions de la Vice-Présidente à la diffusion et à la valorisation.

Pour terminer, le Président voudrait remercier tous les membres du bureau et du conseil d'administration qui ont participé, d'une façon ou d'une autre, à l'animation de la Société, dans une ambiance détendue de convergence des efforts individuels et rappeler que la prochaine assemblée générale verra le renouvellement de la moitié du CA et du bureau, avec l'élection d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente... Il y aura au moins trois postes à pourvoir au CA, si tous ceux et celles qui peuvent se représenter le font, ce qui ne sera pas le cas pour au moins deux d'entre eux. Avis donc aux futures bonnes volontés !

3) Rapport de la Trésorière

Le Président excuse la trésorière et la trésorière adjointe, Aurélie Barjonet et Tatiana Victoroff, qui ne peuvent être présentes à l'Assemblée en raison de contraintes professionnelles et donne la parole à Karl Zieger, qui a bien voulu examiner les comptes de la Société et se charger de la lecture du rapport réalisé par Aurélie Barjonet.

Karl Zieger débute son exposé en se réjouissant du nombre de cotisantes et cotisants – 301 à ce jour ! – et lit le rapport de la trésorière :

« La transition entre les deux trésoriers a été amicale mais limitée. Sébastien Witt a envoyé par courrier des documents papier et une lettre, et Aurélie Barjonet n'a pu le joindre que ponctuellement par SMS. La procédure de changement de trésorier auprès de la banque a été très laborieuse. Dans un premier temps, notre conseiller bancaire demandait à ce que Jean-Louis Haquette et Aurélie Barjonet se rendent à l'agence de St Mandé, finalement, il a été possible de faire la transition sans se déplacer. Puis, il a été

Version provisoire, en attente d'approbation

long d'obtenir de nouveaux codes d'accès, puis d'établir une carte de dépôt pour les chèques, et surtout de recevoir quotidiennement les relevés de cotisation qui permettent d'établir les attestations. Finalement, les vacances du conseiller bancaire ont permis à Aurélie Barjonet de traiter directement (et efficacement) avec sa supérieure et de régler la situation mi-mars 2022.

Si les cotisations ont été importantes cette année (251 membres réguliers, 48 doctorants contre 237 membres réguliers et 52 doctorants à la date du 24/11/2021), en 2022, les recettes ont été moins nombreuses que les dépenses car la Société a dû régler plusieurs dépenses relativement inattendues :

- l'AILC, à l'occasion de la tenue du congrès international de Tbilissi en juillet 2022, a réclamé les cotisations des membres de la SFLGC – ce qu'elle n'avait pas fait depuis 2017 ;
- les services financiers de l'université de Lille ont demandé, après des mois de silence, le versement de la subvention qui avait été accordée pour la tenue du congrès de la Société Européenne de Littérature Comparée à Lille en septembre 2019
- Lucie Éditions, qui publie Poétiques comparatistes, a présenté des factures concernant 2020 et 2021.

En ont résulté un déficit d'environ 4 000 euros (3 956,8 €)

Outre ces dépenses, les postes de dépense de l'année 2022 ont été pour le moment :

- Les frais de gestion du site (260,24 €)
- Le dîner du congrès de nov 21 de la SFLGC qui a coûté 1748 euros (débit 12/01/22). Les contributions individuelles se montaient à 450,00 EUR (chèques remis par JLH le 29/3/2022). Le reste constitue la subvention de la SFLGC au congrès.
- Le Prix de thèse de la SFLGC 2021 : 1 000 euros (débité le 17/3/22)
- Journée d'agrégation qui est revenue à 248,10 €
- Les frais bancaires (235,77 €)
- Remboursement frais de taxi du traducteur pour la rencontre du 21 avril 2022 (Horizons comparatistes) : 20,23 euros.

La SFLGC dispose à ce jour de 10 644,85 euros sur son compte courant.

Sachant qu'au dernier CA (15 octobre 2022), il a décidé de transférer 10 000 € du compte courant au livret bleu. Sur le livret bleu, il y a 25 006,14 €.

A aussi été décidé à cette occasion de ne pas souscrire un nouvel abonnement à Zoom.

Dans les dépenses à prévoir : l'année dernière, il y a eu des aides à la publication pour Poétiques comparatistes (de Paris 3 et Nantes), peut-on compter sur une aide pour le volume 2022 ?

L'année dernière, le prix de thèse a été financé pour moitié par l'IUF d'Anne Duprat (500 euros) ; peut-on compter sur une nouvelle donation cette année d'un membre en délégation ?

Aurélie Barjonet remercie Zoé Schweitzer et Tatiana Victoroff : cet été, elles se sont partagées toutes trois le travail de relance personnelle qui s'est avéré très efficace. »

RAPPORT FINANCIER SFLGC 2022 (À LA DATE DU 23 NOVEMBRE 2022)

RECETTES 2022

Cotisations 2022 x 251 membres réguliers	10 040,00
Cotisations 2022 x 48 doctorants	940,00
Cotisations 2023 x 4 membres réguliers	160,00
Aide à la communauté, offerte par Litinmé Koffi Messan MOLLEY (Togo)	50,00
132,55	
TOTAL RECETTES	11 190,00

DÉPENSES 2022

➤ DÉPENSES EFFECTUÉES :

Site	
Abonnement OVH site internet sflgc.org (14/10/2022 & 14/02/2022)	110,24
Carte des institutions et 2 mises à jour (payées à Denis Chiron 19/06/2022)	150,00
Poétiques comparatistes	
Reliquat volume 2020 de <i>Poétiques comparatistes</i> (fct 21-04) (03/03/2022)	2 245,00
Volume 2021 de <i>Poétiques comparatistes</i> (fct 21-28) (03/03/2022)	2 245,46
Volume 2021 de <i>Poétiques comparatistes</i> (fct 21-27) (08/04/2022)	3 984,00
Congrès	
Congrès Lille (congrès de la SELC/ESCL) de 2019 (14/06/2022)	2 000,00
Dîner du Congrès nov 2021 (17/01/2022)	1 748,00
AILC	
Cotisation AILC (pour 116 membres) (27/06/2022)	1 160,00
Prix de thèse	
Prix de thèse SFLGC 2021 (17/03/22)	1 000,00
Journée d'agrégation	
Journée d'agrégation gouter (25/06/2022)	30,00
Journée d'agrégation déjeuner (27/06/2022)	110,10
Journée d'agrégation Hotel Anna Frabetti (15/10/2022)	108,00
Frais bancaires	
Paiements en ligne (au 31/09/2022)	102,47
Gestion de compte (facture SGT, au 23/11/2022), 4,93 par mois	54,23
Cotisation annuelle Eurocompte (17/01/2022, 19/04/2022, 18/07/2022, 14/10/2022)	84,00
Divers	
Remboursement taxi Pascal Sieger, traducteur dans le cadre d'Horizons comparatistes (27/04/2022)	20,23
Total dépenses effectuées	15 151,73

➤ RESTENT À IMPUTER :

Prix de thèse SFLGC 2022	1 000,00
Frais bancaires (paiements en ligne, estimation large)	20,00
Frais bancaires (gestion de compte, nov & déc 2022)	9,86
Volume 2022 de <i>Poétiques comparatistes</i> (estimation large)	5 000,00
TOTAL DÉPENSES EFFECTUÉES ET DÉPENSES À IMPUTER	6 029,86

Déficit = - 3 961,73

Solde du compte courant : +10 644,85 (23/11/2022)

Solde du Livret bleu : +25 006,14 (23/11/2022)

Le déficit en 2022 correspond au surplus en 2021 précise Karl Zieger en commentaire. Karl Zieger a vérifié la justesse des comptes et propose de donner quitus à la trésorière.

Le Président répond concernant la question de la subvention donnée à *Poétiques comparatistes* par les laboratoires de l'université de Nantes et de la Sorbonne nouvelle : cette demande financière s'explique par la longueur inhabituelle du volume qui a impacté son coût. Il a donc été décidé que les responsables du volume sollicitaient leur laboratoire pour faire face à cette augmentation du budget. Cela doit demeurer exceptionnel.

Il est également question des sources financières du Prix de thèse : Enrica Zanin rappelle qu'elles provenaient des moyens accordés par l'IUF dont elle était membre avec Anne Duprat et propose à Chloé Chaudet, qui vient d'être nommée à l'IUF, de s'associer à elle pour le prochain prix. Chloé Chaudet accepte bien volontiers. Le Président les remercie toutes deux très chaleureusement.

Le rapport financier est voté à l'unanimité par l'Assemblée. [40 votants présents]

Le Président remercie beaucoup la Trésorière pour celui-ci et pour son travail efficace et diligent toute l'année pour la Société.

4) Rapport de la Vice-Présidente chargée de la recherche

La parole est donnée à Anne-Rachel Hermetet, Vice-Présidente chargée de la recherche. Elle évoque tout d'abord le Prix de thèse. Le nombre de candidatures au prix de thèse s'avère un peu en-deçà de ce qu'il a pu être, seulement dix candidatures cette année, si bien qu'elle invite les directeurs de thèse à informer les doctorants de ce Prix et à les inciter à candidater.

Le second sujet concerne les Doctoriales au cours desquelles le Prix sera remis. Elles se tiennent à l'université d'Angers les 23 et 24 juin : elles se déroulent sur deux jours afin qu'il y ait de véritables temps de discussions. Anne-Rachel Hermetet précise les modalités d'organisation de ces journées, indique la composition du comité d'organisation et annonce que seront également proposées plusieurs conférences (Claudine Le Blanc, Zoé Schweitzer et Anne-Gaëlle Weber). Elle appelle vivement les collègues confirmés à venir également à ces doctoriales. L'appel sera diffusé prochainement, au début du mois de janvier, et les propositions seront à adresser pour le mois de février.

Le Président remercie beaucoup la Vice-Présidente chargée de la recherche pour son action. À sa suite, il insiste sur l'importance de la création d'un réseau des doctorants comparatistes et de la présence de chercheurs confirmés lors de ces doctoriales qui, rappelle-t-il, alternent avec le congrès de la Société.

5) Rapport de la Vice-Présidente chargée des relations internationales

La parole est donnée à Claudine Le Blanc, Vice-Présidente chargée des relations internationales. Elle évoque tout d'abord le congrès de l'AILC qui s'est tenu à Tbilissi les 24-29 juillet. Beaucoup de membres de la Société devaient y participer mais différentes incertitudes ont pesé de sorte que le congrès a basculé en hybride et que beaucoup de panels se sont déroulés en visioconférence. Elle évoque également le congrès du RELC qui s'est tenu à Rome et auxquels se sont rendus plusieurs membres du CA parmi lesquels Jean-Louis Haquette et Anne-Rachel Hermetet.

Claudine Le Blanc rappelle ensuite que la série Horizons comparatistes a connu une première rencontre avec Deepak Unnikrishnan, auteur de *Temporary People* (2017), qui porte sur les travailleurs indiens émigrés dans les pays du Golfe, qu'on appelle les « *guest workers* », et s'avère d'une actualité brûlante durant ce mois de novembre-décembre 2022. Elle a pu l'interroger à la Maison de la recherche de Paris 3, le 21 avril 2021, en marge du festival du livre, où il était accompagné de son traducteur Pascal Sieger (la traduction française est annoncée pour mars 2023). Les auditeurs étaient manifestement enchantés. Il serait intéressant d'imaginer d'autres rencontres à partir de celle-ci à la faveur d'un salon ou d'autres manifestations autres, avec des écrivains ou des collègues. L'assemblée est, bien sûr, tout à fait favorable à cette initiative, dont on convient qu'elle peut se dérouler en présentiel, par visioconférence ou dans un format hybride. Les suggestions sont bienvenues !

Le projet d'échange avec des Sociétés étrangères est resté embryonnaire, il serait judicieux d'en discuter ensemble. Les édits de la Société comme les congrès sont des endroits propices, c'est ce qui s'était fait à Amiens et à Toulouse et ce qui est prévu à Clermont-Ferrand (2024).

Jean-Louis Haquette remercie vivement Claudine Le Blanc.

6) Rapport de la Vice-Présidente chargée de l'enseignement

Le Président donne ensuite la parole à la Vice-Présidente chargée de l'enseignement, Marthe Segrestin. Celle-ci commence par remercier les différents collègues qui ont contribué à l'organisation de la journée de présentation des programmes, Zoé Schweitzer et surtout Claudine Le Blanc, qui avait proposé la question étudiée : « Théâtres de l'amour et de la mémoire ». Cette réunion de présentation de la nouvelle question au programme a eu lieu le 25 juin en hybride, comme il était prévu. Les bibliographies relatives à la problématique et aux œuvres ont été mises en ligne sur le site.

[voir : <https://sflgc.org/agregations/>]

La réunion consacrée au choix des programmes, en revanche, se tient exclusivement en visioconférence pour permettre au plus grand nombre d'y assister. La Vice-Présidente chargée de l'enseignement a été comblée par le nombre et la qualité des huit programmes proposés. Elle remercie chaleureusement les collègues pour leur investissement. La variété des sujets a permis des échanges constructifs, notamment au sujet du cinéma. Dans un souci de confidentialité, elle indique seulement le titre des deux programmes soumis au directoire du concours : « Romans du "réalisme magique" » et « Récits ethnographiques ». Le Président remercie beaucoup la Vice-Présidente à l'enseignement pour son implication.

7) Rapport de la Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation et réflexions concernant le site internet de la Société

La parole est ensuite donnée à Delphine Rumeau, Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation. Elle commence par remercier Enrica Zanin ainsi que tous ceux qui travaillent au site, notamment Thomas Barège, Chloé Chaudet, Hélène Martinelli et Zoé Schweitzer.

L'annuaire constitue l'un des principaux chantiers actuellement. Sur la suggestion de Philippe Zard, une carte a été réalisée et un wiki des élections est tenu soigneusement par Claire Placial.

La visibilité de nos publications en est un autre. Serait-il pertinent, par exemple, de rendre accessible sur le site l'introduction des numéros de *Poétiques comparatistes* ? Il est également question de créer des onglets supplémentaires mentionnant les revues.

Elle rappelle que le bulletin est adressé environ toutes les trois semaines, il convient donc de ne pas attendre le dernier moment si l'on souhaite faire paraître une actualité.

Une discussion s'engage. Vincent Ferré demande s'il ne serait pas judicieux qu'il y ait une version en ligne de *Poétiques comparatistes*, par exemple sur hypotheses.org, qui indiquerait le sommaire et les résumés des contributions. On se demande également s'il ne serait pas opportun de placer le formulaire à renseigner pour les actualités sur la première page du site pour plus de visibilité. Hélène Martinelli aborde la question des fiches d'annuaire vides – plus de 220 ! – qui prennent de l'espace sur le site et on se demande s'il convient d'associer la cotisation à la fiche : est-ce l'annuaire des comparatistes ou des adhérents de la SFLGC ? On décide que cette question fera l'objet d'une réunion ultérieure avec l'équipe de l'annuaire, Jean-Louis Haquette, Delphine Rumeau et Zoé Schweitzer et sera mise à l'ordre du jour du prochain CA. On invite les adhérents à mettre à jour leur fiche, un lien peut suffire. On rappelle combien cet annuaire est un outil important.

On rappelle également qu'il existe une liste des encadrants de thèse : pour toute mention ou révision, écrire à Thomas Barège et Hélène Martinelli. On rappelle enfin qu'il est important d'annoncer les soutenances de thèse et d'habilitation.

Le Président demande s'il ne faudrait pas revoir l'ergonomie du site et souhaite savoir si l'Assemblée serait favorable à ce que la Société accorde un budget à cette révision. La question est mise au vote et acceptée à l'unanimité. [43 votants]

Claire Placial, chargée de mission pour les réseaux sociaux, prend ensuite la parole. Le compte Facebook a été recontacté récemment, le compte twitter est plus actif et rassemble près de 500 abonnés, les informations sont relayées par Claire Placial et Delphine Edy.

Un échange a lieu concernant la pertinence de rester sur Twitter et l'utilisation du réseau Mastodon. On décide d'y réfléchir et de parler de cette question importante des formes de la présence de la SFLGC sur

Version provisoire, en attente d'approbation

les réseaux sociaux lors du prochain CA. Pour nourrir la discussion, il serait intéressant de savoir si les membres sont sur les réseaux et sur lesquels ; merci de contacter Claire Placial à ce sujet.

À l'issue d'une discussion constructive, Jean-Louis Haquette remercie Delphine Rumeau ainsi que tous les collègues du CA qui s'occupent de l'animation du site.

8) Informations sur la Bibliothèque comparatiste

La parole est donnée à Enrica Zanin, qui a pris la succession de Karl Zieger comme responsable de la Bibliothèque comparatiste. Elle remercie vivement ce dernier pour le travail accompli et son aide et Karl Zieger la remercie d'avoir pris le relais. Une réunion sera organisée très prochainement, à la rentrée de janvier. Après un bilan des publications prochaines, on s'interroge sur le statisme de cette bibliothèque et sa visibilité. Plusieurs pistes sont proposées : revoir le format de cette bibliothèque électronique, par exemple en la rendant accessible sur hypotheses.org ? revoir la périodicité et adjoindre un calendrier de publication ?

Jean-Louis Haquette remercie Enrica Zanin et donne la parole à la présidente de la 10^e section du CNU.

9) Présentation de la présidente de la 10^e section du CNU

Anne-Gaëlle Weber remercie Jean-Louis Haquette de son invitation et dit sa satisfaction de participer à cette assemblée.

Bilan de la session CNU de la 10^e section (2022), établi par le bureau de la section 10 (Présidente : Anne-Gaëlle Weber, Vice-présidente : Isabelle Krzykowski, Assesseurs : Emilie Picherot et Raphaëlle Guidée)

I. Session de qualification

Le ministère examine la recevabilité des dossiers dématérialisés. Il est indispensable de présenter un dossier complet au moment de la date limite de dépôt, sinon le dossier sera déclaré irrecevable. Le bureau de la section 10 invite les candidats à consulter la liste des pièces obligatoires et à prendre connaissance, sur le site de la CP-CNU, des recommandations de la section qui mentionnent notamment la nécessité, pour permettre une expertise approfondie, de faire figurer dans le dossier le mémoire de doctorat, en particulier pour les candidats à une première qualification.

Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de Maître de Conférences en 2022 :
Sur 124 dossiers inscrits et recevables, 2 se sont vus refuser la dispense de doctorat, 63 ont été qualifiés ou requalifiés, 22 n'ont pas été qualifiés et 37 ont été classés « hors-section ». 85 dossiers correspondaient donc aux attentes disciplinaires et le taux de qualification de ces dossiers est de 74%.

À titre de comparaison, les résultats chiffrés en 2021 étaient les suivants :

Sur 150 dossiers inscrits et recevables.

56 dossiers ont été qualifiés ou requalifiés, soit environ 37% du nombre total de dossiers (et 68% des dossiers correspondant aux attentes de la section)

33 dossiers n'ont pas été qualifiés, soit 22% du nombre total de dossiers,

61 dossiers ont été classés « hors-section », soit 41% du nombre total de dossiers.

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires était donc de 68%.

Nota Bene : ces chiffres sont issus des délibérations de la section 10. Aucun candidat n'a fait appel lors de la procédure d'examen dite « intergroupe »

Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de Professeur des Universités en 2022 :

Version provisoire, en attente d'approbation

Sur 8 dossiers inscrits, une dispense de soutenance d'Habilitation de recherche a été refusée. Sur les 7 dossiers restants, 3 ont été qualifiés, 2 ne l'ont pas été et 2 ont été déclarés « hors-section ».

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires est donc de 71%.

À titre de comparaison, les données chiffrées en 2021 étaient les suivantes :

Sur 25 dossiers inscrits et 8 recevables,

4 ont été qualifiés, soit 50 % environ

2 non qualifiés, soit 25 %

2 classés « hors-section », soit 25%.

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires était donc de 66%.

Remarques

Les résultats restent donc stables. On peut noter toutefois une diminution réelle du nombre de candidates et candidats à la qualification aux fonctions de Maîtresse et Maître de Conférences. La même diminution, au niveau du corps des Professeurs, n'est pas signifiante puisqu'elle résulte mécaniquement de l'application en urgence de la LPER contre laquelle la section 10 du CNU a pris position à plusieurs reprises.

Corrélativement, on peut regretter que le nombre de postes ouverts au recrutement soit aussi faible.

Le pourcentage d'avis « hors-section » demeure toujours aussi important pour les dossiers de candidature à la qualification aux fonctions de Maîtresse et Maître de Conférences notamment. La dématérialisation des dossiers encourage de manière manifeste les candidatures multiples. Les membres de la section ont par conséquent travaillé collectivement à l'élaboration de critères disciplinaires précis et les ont publiés sur le site de la CP-CNU. Les candidats sont vivement invités à consulter l'ensemble des recommandations élaborées par les membres de la section 10 sur le site de la CP-CNU ou sur le site de la SFLGC.

Les candidats malheureux sont invités également à tenir compte des avis rendus par la section et éventuellement, à consulter les rapports afin de tenir compte des remarques et conseils formulés avant de soumettre de nouveau leur dossier de candidature.

II. Session de promotions

En 2022 ont été attribuées 3 promotions à la hors-classe des Maîtres de conférences, 2 à la classe exceptionnelle des Maîtres des Conférences, 2 à la première classe des Professeurs, 2 à la classe exceptionnelle 1 et 1 à la classe exceptionnelle 2. Les quotas de promotions par grade n'ont donc absolument pas varié depuis 2020, alors même que le nombre de candidats à la hors-classe des Maîtres de Conférences, à la première classe et à la classe exceptionnelle des Professeurs ne cesse d'augmenter. Le nombre extrêmement réduit de promotions pouvant être attribuées par le CNU ne reflète en aucun cas la grande qualité des dossiers de candidature présentés et le remarquable et durable investissement dont ces dossiers témoignent.

CRCT

Cette année, la section disposait de 3 CRCT (Congé pour recherches ou conversion thématique) d'un semestre ; ils ont été attribués aux trois candidats et candidates.

Promotion interne dite de « repyramidage »

La Loi de Programmation et de la Recherche (2021-2030) prévoit un protocole « carrières et rémunérations » qui a été mis en place dès 2022 (décret 2021-1722 du 20 décembre 2021). Il prévoit, d'ici 2025, 2000 promotions de Maîtres de Conférences comme professeurs des universités. Cette année ont été mises à disposition des établissements publics 800 promotions. Les établissements ont reçu des tableaux de priorité par section CNU (l'objectif étant d'atteindre un pourcentage de 40% de Professeurs dans le corps des Enseignants-Chercheurs).

Les sections CNU ont à dispenser un avis consultatif sur l'« aptitude » et l'« expérience » professionnelles, - avis rendu après celui du conseil académique des établissements auprès desquels les candidats déposent une candidature. Les avis « les plus favorables » sont ensuite retenus par une commission chargée par le chef d'établissement d'auditionner les candidats.

Un seul dossier de candidature a été déposé auprès de la section 10.

Il est question de modifier le calendrier des expertises en 2023 ; le CNU délivrerait ses évaluations avant que les conseils académiques ne se prononcent.

III. Prime individuelle (RIPEC)

L'année 2022 a également vu la mise en place du référentiel de primes (RIPEC) et, en son sein, des nouvelles modalités de prime individuelle. L'évaluation des dossiers repose dorénavant sur trois volets : la pédagogie et les enseignements, la recherche et les tâches d'intérêt général.

Le CNU ne délivre plus qu'un avis consultatif après que les conseils académiques restreints des universités ont eux-mêmes rendu leurs expertises. L'ensemble des évaluations (en A, B ou C pour chaque item) est ensuite transmis aux présidentes et présidents d'université qui sont habilités à attribuer cette prime, selon l'un ou l'autre des items et en fonction des critères et quotas fixés dans chaque établissement supérieur.

En 2022, la section 10 a examiné 23 dossiers de Maîtres de conférences (10 en 2021) et 17 dossiers de Professeurs (14 en 2021). Les membres de la section tiennent à souligner la grande qualité des dossiers soumis et l'investissement remarquable des candidats dans chacun des trois volets définis.

Nota Bene : il semble, comme pour le « repyramidage », que soit en discussion la possibilité que les sections CNU, en 2023, délivrent leur avis avant les établissements.

IV. « Suivi de carrière »

La section 10 continue à refuser de mettre en place le suivi de carrière et n'a donc pas siégé à cette fin en 2022. 27 des 55 autres sections refusent toujours de mettre en œuvre ce suivi de carrière. La question de la pertinence de ce suivi de carrière sera de nouveau discutée lors des assemblées générales de la CPCNU.

Remarques générales

Le CNU se prononce sur la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeurs des universités ; il attribue un contingent de promotions et de CRCT (congrés sabbatiques) et depuis 2022, il délivre un avis consultatif sur les demandes de prime individuel au titre de la recherche, de l'investissement pédagogique, des tâches d'intérêt général ou de l'équilibre entre les trois volets. Parmi ses missions figure en outre le « suivi de carrière » des enseignants-chercheurs.

La section 10 est très attachée à la procédure de qualification ; celle-ci est la seule garante d'une évaluation disciplinaire, nationale et équitable. Cette évaluation par ailleurs est la seule qui ne prenne pas seulement en compte le doctorat mais aussi l'ensemble des productions et activités d'enseignement des candidats. Elle est également attachée à l'évaluation des dossiers de prime individuelle puisque l'évaluation par le CNU est la seule qui puisse désormais délivrer une expertise disciplinaire.

Jean-Louis Haquette remercie vivement Anne-Gaëlle Weber pour ce bilan très précis et instructif.

10) Relation avec les doctorantes et doctorants en littérature comparée

Delphine Edy et Véronique Léonard ne peuvent malheureusement être présentes à l'assemblée, Elodie Coutier s'exprime en leur nom à toutes trois. Elle rappelle brièvement l'avancée de ce dossier depuis la création de l'atelier des doctorantes et doctorants, à la suite du Conseil d'Administration du 7 janvier dernier, placé sous la responsabilité de Véronique Léonard-Roques, secondée par Delphine Edy et elle-même. Un éditorial a été publié en début d'année 2022 sur le site de la SFLGC, invitant les doctorantes et doctorants intéressés par cet atelier à se manifester auprès d'elles. Une dizaine de réponses ont été reçues, une rencontre en visioconférence a eu lieu début juillet, au cours de laquelle cinq doctorantes et doctorants étaient présents. Il a été décidé de créer une *mailing-list* et un compte Twitter, ce que Delphine Edy a fait ; ont également été envisagés un carnet de recherche collaboratif et des rencontres régulières, à raison de deux ou trois par an, dont la première aurait dû se tenir en octobre, mais n'a pas eu lieu.

L'idée est donc de relancer une possibilité de séance à partir de janvier et, naturellement, de profiter des Doctoriales.

Le Président les remercie toutes les trois et souhaite, à son tour, que les Doctoriales puissent relayer la création de cet atelier ; il rappelle combien les doctorantes et les doctorants sont essentiels à la vitalité de notre Société et de la discipline.

11) Congrès à venir

Intitulé « Littératures et mondialisation », le prochain congrès aura lieu à Clermont-Ferrand du 4 au 7 juin 2024. L'appel à communication sera diffusé en février, des membres de la SFLGC seront sollicités pour participer au comité scientifique. Le budget du congrès bénéficiera des subventions allouées par l'IUF à Chloé Chaudet ainsi que d'une aide de la SFLGC, comme il est d'usage. Au nom des comparatistes de Clermont-Ferrand, Chloé Chaudet remercie Jean-Louis Haquette et la Société.

Afin que le congrès puisse s'organiser au mieux, le prochain CA décidera si l'assemblée générale la Société en 2024 aura lieu lors du congrès ou à une date ultérieure.

12) « Littératures en partage » et « Horizons comparatistes » : bilan et perspectives

Concernant « Littératures en partage », Jean-Louis Haquette rappelle que Jean-Marc Moura et Evangelia Stead ont donné un accord de principe ; il conviendrait donc d'organiser une nouvelle saison, les suggestions sont les bienvenues ! (jean-louis.haquette@wanadoo.fr)

De même, pour « Horizons comparatistes », il est tout à fait possible des propositions, y compris décentralisées, en écrivant à la Vice-Présidente Claudine Le Blanc (claudine.le-blanc@sorbonne-nouvelle.fr).

13) Questions diverses

Isabelle Krzywkowski s'interroge sur la place accordée aux jeunes docteurs par la Société. Jean-Louis Haquette se demande s'il serait possible de mobiliser la bibliothèque comparatiste dans la mesure où elle serait accessible sur hypotheses.org.

Quelques dates et informations :

le prochain congrès de la SELC aura lieu à Paris en 2024 sur le thème du jeu ;

les prochaines doctoriales, en 2025, se tiendront normalement à Reims ;

le prochain congrès de l'AILC aura lieu à Séoul du 28 juillet -1^{er} août 2025.

Il serait judicieux de réfléchir à la tenue du prochain congrès de la SFLGC en 2026 : pour toute proposition, écrire au Président de la Société.

Karl Zieger attire l'attention sur une offre d'emploi dans le cadre d'un projet franco-autrichien financé par les agences autrichienne et française pour la recherche, porté par les universités de Metz et d'Innsbruck. Pour toute proposition écrire à Karl Zieger (karl.zieger@univ-lille.fr).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Jean-Louis HAQUETTE, président de la SFLGC
Zoé SCHWEITZER, secrétaire générale de la SFLGC